

Travailleurs indépendants | Offre spécifique

Depuis avril 2022, les travailleurs indépendants peuvent bénéficier d'un accompagnement spécifique en santé au travail.

- Vous êtes travailleur indépendant ?
- Pourquoi bénéficier d'une offre spécifique d'accompagnement en santé au travail ?
- Votre capital santé est la valeur principale de votre activité. Préserver votre santé, physique et mentale, c'est préserver celle de votre entreprise et de vos revenus.

Le SMIE est à vos côtés pour :

Être accompagné	Prévenir	Être conseillé	Être orienté
Sur l'amélioration de vos conditions et préserver votre santé tout au long de votre carrière	L'épuisement de vos ressources face aux difficultés croissantes	Lorsqu'un problème de santé peut nuire à l'exercice de votre activité	Vers des structures d'aide ou cellules dédiées aux dirigeants

Nous intervenons sur les volets :

Prévention des risques professionnels	Suivi de l'état de santé	Prévention de la désinsertion professionnelle
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement à la démarche de prévention : diagnostic des repérages des risques professionnels • Conseil en amélioration des conditions de travail ; études de poste, conseils d'aménagement ou d'amélioration • Participation à des ateliers collectifs inter-entreprise (présentiels ou webinaires), d'informations, de sensibilisation et d'actualité 	<p>Le rendez-vous Santé Travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visite de prévention ou de maintien en emploi si une problématique de santé peut nuire à l'exercice de l'activité • Entretiens de prévention du risque d'épuisement • Dépistage de maladies professionnelles <p>Des examens complémentaires peuvent être prescrits par le médecin du travail.</p> <p>Prévention de l'épuisement du travailleur indépendant via un outil d'autoévaluation de la santé psychologique, et orientation vers les structures ou cellules d'aide dédiées.</p>	<p>Accompagnement dans le cadre du maintien en emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen médical par le médecin du travail • Orientations préconisées et la définition du parcours maintien en emploi par le médecin du travail en lien avec nos partenaires institutionnels • Entretiens d'accueil et d'accompagnement social et administratif dans le parcours • Diagnostic des conditions de travail

Pour nous contacter et découvrir notre offre spécifique :

- Notre site internet : [Accueil | SMIE](#)
- Pour nous envoyer un message : contact@smie-chateaubriant.fr
- Contact téléphonique : ☎ 02 40 28 00 69